

Carte grise

Immatriculer un véhicule : pièces à joindre

Véhicule neuf	Véhicule d'occasion
Cerfa n° 13750*03	Cerfa n° 13750*03
Justificatif de vente	Certificat de cession (cerfa n° 13754*02)
Certificat de conformité délivré par le vendeur	Carte grise barré, indiquant vendu le, Heure et signature du vendeur
Justificatif d'identité	Justificatif d'identité
Justificatif de domicile	Justificatif de domicile
Cout du certificat	Contrôle technique de – de 6 mois sauf pour les véhicules de – de 4 ans
	Cout du certificat

Le coût est variable et dépend notamment des caractéristiques du véhicule. Les formulaires sont téléchargeables sur le site service-public.fr

Permis de conduire volé ou perdu

En cas de vol du permis de conduire, il faut tout d'abord effectuer une déclaration de vol avant de faire une demande de renouvellement de permis. Une déclaration de vol doit être faite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Vous devez vous présenter personnellement au guichet au moins une fois ,soit pour déposer le dossier, soit pour retirer le permis.

Documents à fournir :

* Formulaires Cerfa 14882*01 et Cerfa n°14948*01 complétés et signés

- Récépissé de déclaration de vol délivré par un service de police, de gendarmerie (ou fourni par la préfecture en cas de vol à l'étranger) : original + photocopie
- Pièce d'identité : original + 1 photocopie
- 2 photos d'identité identiques et conformes
- Justificatif de domicile : original + 1 photocopie
- Timbre fiscal de 25 €